

# 9. Mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine

Après avoir passé en revue votre grille de découverte personnalisée (étape 1), veuillez répondre aux questions suivantes :

- À quoi votre patrimoine doit-il servir?
- Quels sont les besoins de votre famille?
- Comment laisser votre marque?
- Comment devriez-vous investir en vue de la retraite?

**Il est maintenant temps de rencontrer un conseiller financier et d'élaborer une politique de placement qui encadrera la mise en place d'une stratégie de placement capable de répondre à vos besoins et à vos désirs, en accord avec vos valeurs.**

# Contactez-nous

Les spécialistes en planification de la relève de BMO Groupe financier peuvent vous aider à simplifier ce processus pour mieux le réussir.

Pour en savoir plus, veuillez téléphoner 1-866-886-0027.



Ce document constitue une source générale d'information et ne doit pas être considéré comme des conseils particuliers en matière d'investissement ni de planification fiscale, ni sur le plan juridique. Tous les efforts ont été déployés pour assurer l'exactitude du matériel présenté dans le document au moment de sa publication. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de BMO Banque de Montréal. Les services de gestion de portefeuille sont offerts par l'entremise de BMO Harris Gestion de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services en matière successorale, fiduciaire, fiscale et de garde de valeurs sont offerts par l'entremise de la Société de fiducie BMO, une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

Roy Williams et Vic Preisser, *Preparing Heirs: Five Steps to a Successful Transition of Family Wealth and Values*, San Francisco, Robert D. Reed Publishers, 2003.

<sup>MD</sup> « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée Harris » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

08-107